

6^{ème} RALLYE REGIONAL RUPPEEN VHC

Vendredi 26 et Samedi 27 Juin 2026

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes, les Règles Spécifiques Rallyes VHC ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA DES VALLEES 0313
Nom du Rallye :	6 ^{ème} Rallye Régional Ruppeen VHC
Date :	26 et 27 Juin 2026
Niveau d'inscription (Régional, National, Inter.) :	Régional
Eligibilité :	Coupe de France des Rallyes VHC 2026 Championnat de la ligue VHC GRAND EST 2026
Participation étrangère autorisée ?	non
Visa Ligue (date et numéro) :	Numéro 24 en date du 16/03/2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	Numéro 249 en date du 16/03/2026
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	Jean-Michel Martin Président ASA des Vallées
Téléphone :	06-09-25-53-60
Mail :	asavallees@wanadoo.fr
Comité d'Organisation	
Président :	Jean-Paul Remy Président Ecurie Mont de Fourche
Membres :	Michel SCHAEFFER Jonathan GODEL Murielle KOSK
Secrétariat du Rallye, Adresse :	Jean Paul Remy 69b, Rue de Lorraine Rupt sur Moselle
Téléphone :	06-15-97-58-85
Mail:	secretariatecuriemontdefourche@gmail.com
Permanence du Rallye :	Gymnase Rupt sur Moselle
Lieu, date, horaire :	Le Vendredi 26 Juin 2026 de 15h00 à 22h00 Le Samedi 27 Juin 2026 de 5h45 à 20h00
Organisateur technique	

Nom :	ECURIE MONT DE FOURCHE
Adresse :	2, Rue des Avolets 88360 RUPT SUR MOSELLE
Téléphone :	06-15-97-58-85
Mail :	secretariatecuriemontdefourche@gmail.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 18 Mai 2026
Ouverture des engagements	Lundi 18 Mai 2026
Clôture des engagements	Lundi 15 Juin 2026
Parution du carnet d'itinéraire	Dimanche 21 Juin 2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 21 Juin 2026 de 8h30 à 18h00 A L'atelier 2P2M 33 Route de Maxonchamp 88360 RUPT SUR MOSELLE Et le Vendredi 26 Juin de 8h30 à 12h00 même adresse Puis de 14h à 17h au Gymnase de Rupt sur Moselle
Reconnaisances (<i>dates & heures</i>)	Dimanche 21 Juin 2026 de 8h30 à 19h00 Vendredi 26 Juin 2026 de 8h30 à 19h00
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 26 Juin 2026 de 15h à 20h30 Au Gymnase de Rupt sur Moselle
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 26 Juin 2026 de 15h15 à 21h Au Gymnase de Rupt sur Moselle
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 26 Juin 2026 de 15h25 à 21h10 derrière le Gymnase de Rupt sur Moselle (Parc fermé Obligatoire à l'issue des vérifications)
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 26 Juin 2026 à 20h00 au Gymnase de Rupt sur Moselle
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 26 Juin 2026 à 21h30 au Gymnase de Rupt sur Moselle
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 26 Juin 2026 à 21h30 au Gymnase de Rupt sur Moselle
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Briefing écrit remis contre émargement aux vérifications administratives
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	De Rupt sur Moselle le samedi 27 Juin 2026 à 7h00 (Trico) 1 ^{ère} VHC 8h00
Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 27 Juin 2026 au Gymnase de Rupt sur Moselle
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 27 Juin 2026 au Gymnase der Rupt sur Moselle
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 27 Juin 2026 au Garage du

	Centre à Rupt sur Moselle
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 27 Juin 2026 30mn après l'arrivée du dernier concurrent au Gymnase de Rupt sur Moselle
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Gymnase de Rupt-sur Moselle Le Samedi 27 Juin 2026 à 20h30

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr Patrice COTTET N°8012
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Mr Claude CONDAMIN N°122816 Mr Gerald LAURENT N° 2290
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Michèle PECCAUD N° 2309
Directeur de Course	Mr Christophe GALLAIRE N° 242385
Commissaire Technique responsable	Mr Jean-François GERARD N° 136207
Médecin Chef ES 1-3-5	Dr Claire VELY-POUTOT
Médecin Chef ES 2-4-6	Dr Michel WIEDENKELLER N°146262
Chargés des relations avec les concurrents	Mme Martine REVERCHON N° 14505 A Définir
Juges de faits	Tous les officiels hormis les membres du collège
Chargé des relations avec la presse	Mr Jean-Paul REMY N° 379741
Chronomètres Départ ES1/3/5	Mme Françoise FRANCHI N° 214894
Chronomètre Arrivée ES1/3/5	Mme Nathalie Thiery N° 342012 Mr Baptiste EPENNOY N° 330836
Chronomètre Départ ES2/4/6	Mme Sylvie FAIVRE N° 11039
Chronomètre Arrivée ES2/4/6	Mme Sabine JEDREK N° 317059
Classement	Raphael VOISIN Rallye GT

NB : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 35^{ème} Rallye Régional Ruppeen doit adresser à : **Manon Aiguier 8, Rue Saint Martin 54580 MOINEVILLE** la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, accompagnée des droits d'engagement (chèque à l'ordre de l'ECURIE MONT DE FOURCHE) avant le Lundi 15 Juin 2026 (cachet de la poste faisant foi) .

La confirmation se fera par email (merci d'inscrire LISIBLEMENT une adresse email sur la demande d'engagement)

Les forfaits devront être obligatoirement envoyés par écrit au secrétariat de l'ECURIE MONT DE FOURCHE ou par email (secretariatecuriemontdefourche@gmail.com) avant le mercredi 24 Juin 2026.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 10 voitures VHC maximum. Dans le cas où le nombre d'engagés au 35^{ème} Rallye Régional Ruppeen Moderne (110 voitures) et du nombre d'engagés au 6^{ème} Rallye Régional Ruppeen VHRS (20 voitures) ne serait pas atteint, le nombre des engagés sera augmenté dans la limite de 140 voitures sur l'ensemble des 3 Rallyes.

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs :.....290 € +5€*
- sans la publicité facultative des organisateurs : 580 € +5€*
- avec 1 membre de l'ASA des Vallées :.....275 € +5€*
- avec 2 membres de l'ASA des Vallées :.....250 € +5€*

○ ***5€ pour le challenge commissaires de la ligue Grand-Est du Sport Automobile**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée à Rupt sur Moselle . Les zones seront spécifiées sur un plan dans le roadbook.

IMPERATIF :

Les remorques seront interdites dans le parc d'assistance, le lieu de stockage OBLIGATOIRE figurera dans le road-book.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 35^{ème} Rallye Régional Ruppeen représente un parcours de 125,55 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,7 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1-3-5 **S.B.I** et 2-4-6 **TREND METAL**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.1.1P. RALLYE DE DOUBLURE

Sont organisés en doublure le 6^{ème} Rallye Régional Ruppeen VHRS ainsi que

le 35^{ème} Rallye Régional Ruppeen.

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 passage maximum

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Le Dimanche 21 Juin 2026 de 8h30 à 19h00 et le Vendredi 26 Juin 2026 de 8h30 à 19h00.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Le Rallye ne fait pas l'objet de dotation de prix.

Des coupes seront remises en fonction du nombre d'engagés.

Le vainqueur scratch gagnera son engagement 2027 pour le 7^e rallye régional Ruppéen VHC si + de 5 partants.

La remise des prix aura lieu le Samedi 17 Juin 2026 à 20h30 au Gymnase de Rupt sur Moselle .